

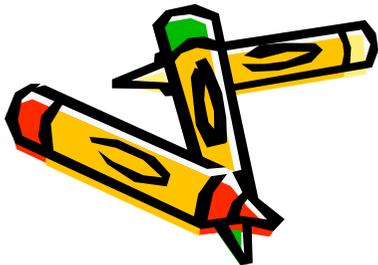
Prise en charge de la petite enfance

Union locale CFDT



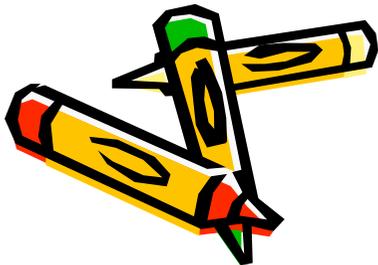
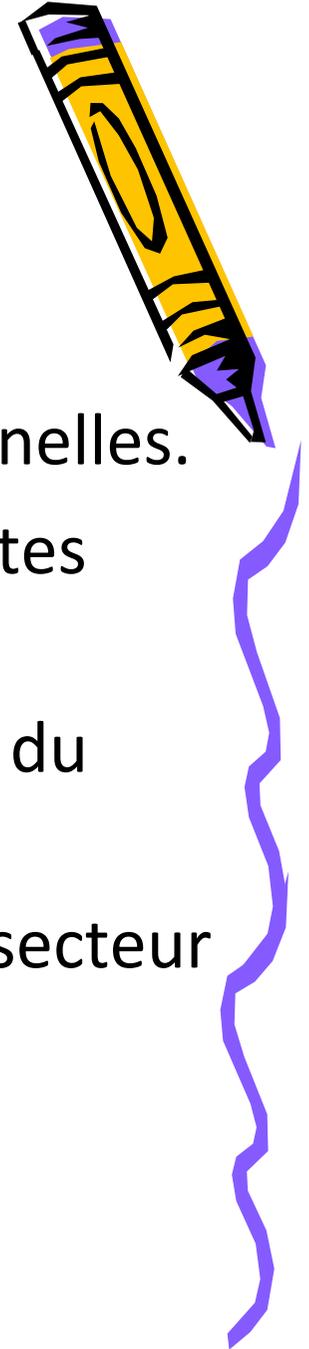
De quoi parle-t-on?

- Des questions soulevées par les modes de garde des enfants de 0 à 3 ans.



Une offre diversifiée

- Crèches municipales.
- Crèches associatives.
- Crèches parentales.
- Crèches d'entreprise ou interentreprises.
- Écoles maternelles.
- Jardins d'éveil.
- Assistantes maternelles.
- Maison d'assistantes maternelles.
- Offres de services du réseau associatif.
- Offres variées du secteur marchand.



Cette offre diversifiée répond-elle aux besoins et aux évolutions du mode de travail ?

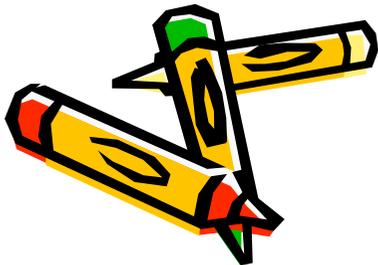
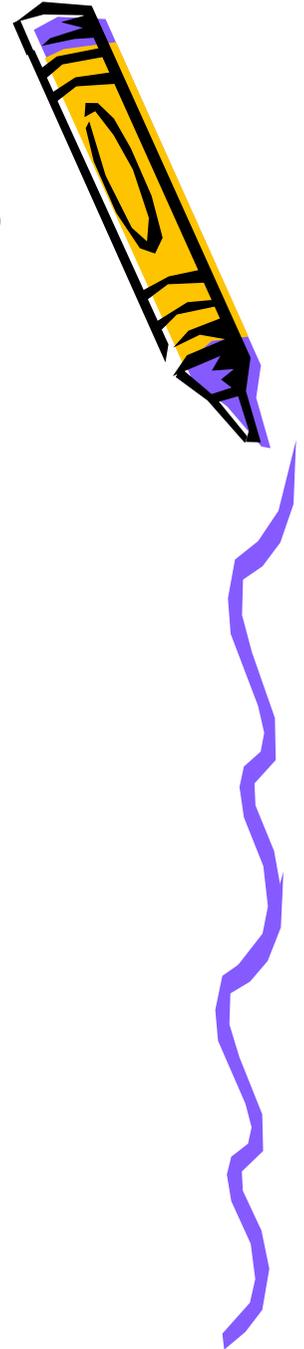
- Nombre de places insuffisantes.
- Éclatement de la famille.
- Augmentation de la distance domicile/travail.
- Importance des horaires atypiques.
- Modifications de la situation professionnelle des salariés.



Une demande importante et multiple dans ses motivations

Au regard :

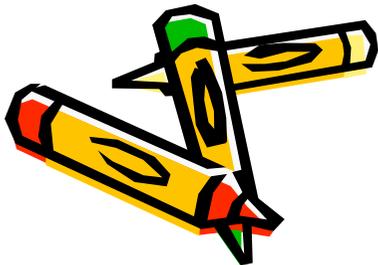
- Des revenus des parents,
- De la disponibilité des parents,
- De la composition de la famille,
- De choix éducatifs.



Une exigence de qualité

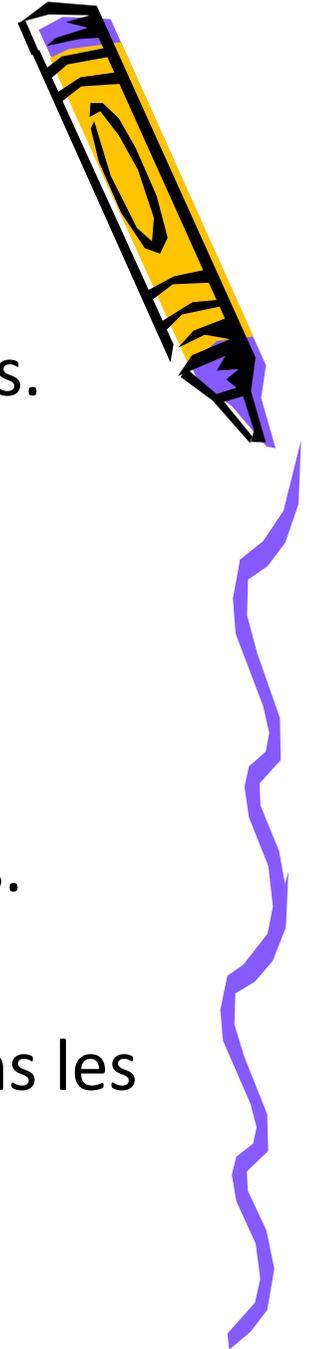
La diversité n'a de sens que si les offres :

- Sont complémentaires,
- Donnent des garanties de qualité (accueil, professionnels, espaces d'accueil)
- Permettent un réel choix.



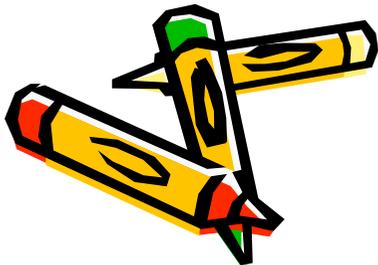
Les évolutions en cours

- Déclinaison de la directive européenne.
- Possibilité d'agréer les Ass Mat pour 4 enfants.
- Création de maisons des Ass Mat (PLF).
- Accords dans les crèches associatives.
- Jardins d'éveil.
- Application d'appels d'offres.
- Augmentation du nombre d'enfants accueillis.
- Modification des niveaux de diplôme.
- Réduction du nombre d'enfants accueillis dans les écoles maternelles.



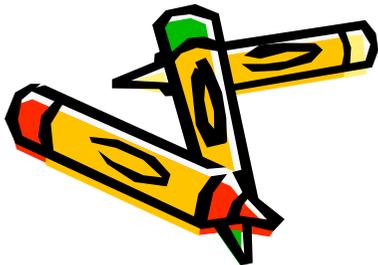
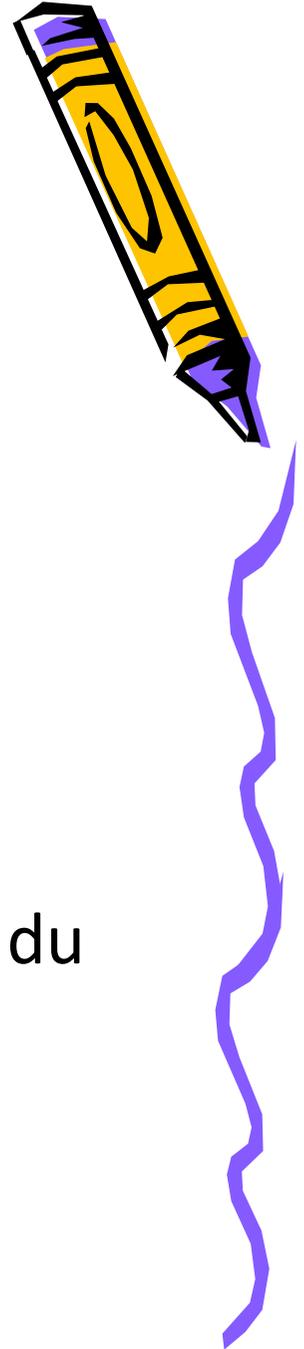
Les questions que cela pose

- Est-ce aux pouvoirs publics de financer toute l'offre ?
- Quelles exigences de qualité peut-on / doit-on avoir ?
- Quel accès à ces modes de garde ?
- Qu'est-ce qui est à la charge des parents ?



Nos propositions

- Faire un état des lieux des modes de garde (quantitatif et qualitatif par mode et géographique) et de leurs limites.
- Faire une étude sur les besoins.
- Identifier les acteurs (les financeurs et les porteurs de projets potentiels).
- Débattre de la question des financements.
- Mettre en débat les questions d'organisation du travail.
- Comparer les appels d'offres.



Objectifs

Proposer aux élus la définition d'une stratégie prospective qui :

- Organise l'offre sur le territoire,
- Articule les différents modes de garde pour proposer une offre qui réponde aux besoins,
- Identifie et mette en mouvement les différents acteurs.

